



PLAN CANOPÉE

LA SEINE-SAINT-DENIS
ENGAGÉE POUR LES ARBRES

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LES ARBRES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Adoptée le 6 mai 2021 en Conseil Départemental



LE MOT DU PRÉSIDENT

Sur notre territoire au développement urbain très dynamique et marqué par de grands projets d'aménagement, les enjeux liés à la présence de l'arbre en ville ne font plus aucun doute. En assurant des services écologiques majeurs, les arbres jouent un rôle prépondérant pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en ville, œuvrer à la protection de l'environnement et de la biodiversité et répondre aux enjeux de santé humaine.

Ces enjeux sont transversaux à l'ensemble des politiques urbaines, c'est pourquoi le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a adopté à l'unanimité le 11 juin 2020 son « Plan Canopée », s'engageant ainsi dans une ambitieuse politique départementale de l'arbre.

En se donnant pour objectif principal de faire passer la couverture arborée du département de 16 à 20% d'ici 2030, le Département s'engage dans un effort exceptionnel et durable non seulement en faveur de la préservation de notre patrimoine arboré existant mais également dans la plantation d'essences adaptées aux enjeux urbains et écologiques de demain.

La transition écologique en Seine-Saint-Denis est l'affaire de tous, élus, professionnels, scientifiques, associations et citoyens. Convaincu que la construction d'un territoire plus arboré nécessite une mobilisation collective et que ce n'est qu'ensemble que nous pourrons agir efficacement, le Département de la Seine-Saint-Denis présente aujourd'hui sa charte d'engagement pour les arbres de la Seine-Saint-Denis qui est un outil pour agir.

Cette charte sert une démarche ambitieuse qui consiste à rendre incontournable la prise en compte de l'arbre dans l'aménagement urbain, à susciter des projets visant le développement de notre canopée, et à mobiliser le plus grand nombre autour des enjeux de l'arbre en ville. Mais au-delà de la simple déclaration d'intention, cette charte entend être avant tout un outil au service de l'action. Chaque signataire s'engage ainsi à mettre en œuvre à son échelle les recommandations d'actions de la charte et à les diffuser.

Aux côtés de Bélaïde Bedreddine, Vice-président du Département chargé de l'écologie urbaine, j'ai donc souhaité que nos arbres puissent être un élément majeur de l'identité de la Seine-Saint-Denis. C'est ce que cette charte vient reconnaître, conforter et amplifier auprès de l'ensemble des partenaires du territoire.

Stéphane Troussel

Président du Département de la Seine-Saint-Denis



PRÉAMBULE

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a adopté à l'unanimité le 11 juin 2020 son « Plan Canopée », s'engageant ainsi dans une ambitieuse politique départementale de l'arbre sur les dix prochaines années pour renforcer encore son action en faveur de la transition écologique et, au-delà, d'un territoire plus résilient. Cette politique répond à la fois aux enjeux environnementaux et de qualité de vie des habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis.

Le plan s'articule autour de **trois grands objectifs** (développer, protéger et mobiliser), déclinés en **20 engagements** afin de faire du développement de la canopée (couverture arborée) en ville, un projet partagé par tous.



Une nécessaire reconquête de l'arbre en ville

Dans un territoire au développement urbain très dynamique tel que celui de la Seine-Saint-Denis, l'arbre subit malheureusement de nombreux assauts : abattages liés à des projets publics ou privés pensés avant la création du plan, difficultés de plantation liées à un milieu urbain dense, dégradations diverses en raison de la cohabitation avec de nombreux autres usages sur l'espace public, pratiques de tailles inadaptées, appauvrissement des conditions de plantation avec l'imperméabilisation des sols et la création de fosses de plantation souvent trop petites.

Résultat de ces processus, la canopée de l'espace urbain en Seine-Saint-Denis, **représente aujourd'hui seulement 16% de sa surface**. Cet « indice de canopée » est en dessous de la moyenne nationale qui s'élève à **19 % en espace urbain**.

L'érosion progressive de tous les arbres de l'espace urbain de la Seine-Saint-Denis n'est pas une fatalité et résulte d'années d'aménagement où les arbres n'étaient pas considérés à leur juste valeur.

Elle ne peut être enrayerée que par une réaction collective face à l'ampleur des enjeux environnementaux (changement climatique, perte de biodiversité) et sociaux actuels que représente l'arbre en ville.

La présente charte vise à **mobiliser tous les acteurs-riche-s du territoire** autour de ces enjeux.

Une ambition forte et de multiples enjeux pour un territoire plus respirable, plus agréable et plus vivable

Dans un environnement fortement minéral comme celui de notre département, chaque arbre planté constitue un pas supplémentaire vers l'amélioration de notre cadre de vie et de nos paysages. Le Plan Canopée aura donc un impact important en matière de reconquête et de transformation de nos paysages et de nos espaces publics.

Le Plan Canopée vise à faciliter l'adaptation au changement climatique à différentes échelles.

Par la plantation massive d'arbres, mais également par le soin et la préservation accrue de ceux existants, il s'agit de favoriser la captation de carbone à l'échelle globale.

Plus localement, la multiplication des zones arborées, notamment en milieu urbain dense, limitera les pics de chaleur grâce à l'évapotranspiration générée par ces végétaux. Agissant comme un système de climatisation naturelle, les arbres constitueront des îlots de fraîcheur dans un avenir où les épisodes de canicules tendent à se multiplier.

Le Plan Canopée vise également à favoriser les conditions qui permettront de stopper le déclin sévère de la biodiversité

constaté depuis plusieurs décennies. Outre la diversité intrinsèque qu'ils apportent (essences variées, plantes associées, cortèges de faune, etc.), les arbres jouent également des rôles majeurs dans le fonctionnement des écosystèmes. Ils représentent des lieux de vie et de passage pour de nombreuses espèces, des réservoirs de nourriture mais font également office de filtre naturel en fixant les sols.

Le Plan Canopée aide ainsi à la restauration de sols fertiles, l'infiltration des eaux de pluie et le retour d'une micro-faune dans nos environnements quotidiens.



Face à ces multiples enjeux,
il est aujourd'hui
essentiel

**d'agir collectivement
pour protéger nos arbres,
en planter davantage
et dans de meilleures
conditions**

et d'expliquer sans cesse
qu'ils sont les acteurs de notre
cadre de vie.

LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LES ARBRES DE SEINE-SAINT-DENIS

Cette charte repose sur la conviction que la construction d'un territoire plus arboré nécessite une mobilisation collective. La protection et le développement des arbres de Seine-Saint-Denis est l'affaire de tous, élus, institutions, professionnels, scientifiques, associations, habitant.e.s, et ce n'est qu'ensemble que nous pourrions agir efficacement.

Les 4 grands objectifs

1/ Sensibiliser les professionnels de l'aménagement pour prendre en compte les arbres dans tous les projets et les préserver dans un milieu urbain en évolution permanente.

2/ Partager une culture technique commune à travers des outils élaborés par le Département : fiches du guide technique Canopée pour mieux protéger, mieux planter, mieux gérer et mieux expliquer les arbres et la gestion qu'ils nécessitent.

4/ Mobiliser et faire preuve de pédagogie auprès du public et des jeunes en expliquant la nécessité de respecter les arbres existants et d'en planter pour les générations futures.

3/ Susciter des projets en engageant des partenariats avec chaque acteur du développement urbain.



Avec cette charte nous faisons connaître **notre adhésion** aux grands principes qu'elle développe et c'est donc un **outil pour agir**.

Les engagements

Véritable projet de transition de notre territoire, **le Plan Canopée s'adresse à tous les acteurs qui participent au dynamisme urbain** : État, collectivités locales, sociétés d'aménagement, entreprises, promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, associations.

La charte traduit les engagements collectifs pour protéger le patrimoine arboré, le développer et mobiliser le plus grand nombre.

A TRAVERS CETTE CHARTE, CHAQUE SIGNATAIRE S'ENGAGE À

PROTÉGER

le patrimoine arboré
de la Seine-Saint-Denis

- **Respecter et faire respecter les arbres existants** en évitant toute dégradation, en réduisant les impacts et en dernier recours en replantant 3 arbres pour chaque arbre abattu
- **Limiter la taille des arbres au strict nécessaire** en privilégiant le développement naturel de l'arbre
- **Mieux connaître le patrimoine arboré** de la Seine-Saint-Denis et donner une valeur aux arbres

DÉVELOPPER

la canopée pour
atteindre d'ici 2030
une couverture
arborée de 20%

- **Faire émerger des projets de plantation** d'arbres sur notre territoire
- **Développer des forêts urbaines** participant à la construction d'une ville plus vivable
- **Choisir des arbres d'avenir** en privilégiant les grands sujets pour intégrer l'enjeu de l'adaptation au changement climatique
- **Diversifier la palette végétale** en intégrant tant que possible des essences locales
- **Assurer de bonnes conditions de plantation** qui permettent le développement pérenne de l'arbre
- **Végétaliser les pieds d'arbres**

MOBILISER

pour la préservation
et le développement
du patrimoine

- **Recenser et valoriser** les arbres remarquables du territoire
- **Favoriser et organiser** des actions de plantations participatives
- **Impliquer les habitant.e.s** dans la valorisation des arbres de leur territoire
- **Mener des actions éducatives** auprès du grand public et des scolaires

Retrouvez le détail de chaque engagement et leurs modalités de mise en oeuvre en annexe.

Annexe

MISE EN ŒUVRE – EXEMPLES D'ENGAGEMENTS À MENER

| | |
|------------------------------|------|
| pour les COLLECTIVITÉS | p.8 |
| pour les AMÉNAGEURS | p.9 |
| pour les BAILLEURS..... | p.10 |
| pour les ENTREPRISES | p.11 |
| pour les ASSOCIATIONS | p.12 |

Afin d'accompagner les signataires de la charte, le Département de la Seine-Saint-Denis met à disposition de ses partenaires un ensemble de ressources et un guide technique.

Ces dispositifs seront mis en place au cours de la vie du Plan Canopée et constitueront des annexes à la présente Charte.

POUR LES COLLECTIVITÉS

PROTÉGER

le patrimoine arboré
de la Seine-Saint-Denis

- **Protéger les arbres** dans les documents d'urbanisme
- **Créer un barème d'aménités de l'arbre dissuasif** pour éviter la détérioration et l'abattage des arbres du domaine public
- **Protéger les arbres dans les projets**, de la conception au chantier
- **Compenser l'abattage d'un arbre** par la plantation de 3 nouveaux arbres
- **Pratiquer la taille douce** des arbres
- **Assurer un suivi régulier** de son patrimoine arboré
- **Sensibiliser les personnels et prestataires** qui interviennent sur le patrimoine arboré
- **Partager ses connaissances** sur les arbres dans une base de données en open data

DÉVELOPPER

la canopée pour
atteindre d'ici 2030
une couverture
arborée de 20%

- **Susciter la végétalisation et la plantation d'arbres** dans les documents d'urbanisme
- **Etablir une programmation ambitieuse** de plantations d'arbres
- **Planter des forêts urbaines**
- **Faire cohabiter** arbres et réseaux en sous-sol
- **Choisir le bon arbre au bon endroit** qui tient compte de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et de l'espace public
- **Planter dans des fosses de grande taille** et désimperméabiliser les pieds d'arbres
- **Créer des partenariats** pour planter plus sur son foncier

MOBILISER

pour la préservation
et le développement
du patrimoine

- **Recenser les arbres remarquables** de son territoire
- **Solliciter le label « Arbres Remarquables de France »** pour les plus beaux sujets
- **Organiser des sessions de plantations participatives**
- **Impliquer les habitant.e.s** dans la valorisation des arbres telle que la végétalisation des pieds d'arbres
- **Mettre en place des animations** sur le thème de l'arbre auprès du grand public et des scolaires

POUR LES AMÉNAGEURS

PROTÉGER

le patrimoine arboré
de la Seine-Saint-Denis

- Protéger les arbres dans les projets, de la conception au chantier
- Compenser l'abattage d'un arbre par la plantation de 3 nouveaux arbres
- S'assurer des bonnes pratiques liées aux arbres par la signature de chartes d'objectifs, de chantier et de gestion qui fassent respecter l'arbre
- Partager ses connaissances sur les arbres dans une base de données en open data

DÉVELOPPER

la canopée pour
atteindre d'ici 2030
une couverture
arborée de 20%

- Etablir une programmation ambitieuse de plantations d'arbres
- Planter des forêts urbaines
- Choisir le bon arbre au bon endroit qui tient compte de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et de l'espace public
- Planter dans des fosses de grande taille et désimperméabiliser les pieds d'arbres
- Créer des partenariats pour planter plus sur son foncier

MOBILISER

pour la préservation
et le développement
du patrimoine

- Recenser les arbres remarquables de son territoire
- Solliciter le label « Arbres Remarquables de France » pour les plus beaux sujets

POUR LES BAILLEURS

PROTÉGER

le patrimoine arboré
de la Seine-Saint-Denis

- Protéger les arbres dans les projets, de la conception au chantier
- Compenser l'abattage d'un arbre par la plantation de 3 nouveaux arbres
- Pratiquer la taille douce des arbres
- Assurer un suivi régulier de son patrimoine
- Sensibiliser les personnels et prestataires qui interviennent sur le patrimoine arboré
- Partager ses connaissances sur les arbres dans une base de données en open data

DÉVELOPPER

la canopée pour
atteindre d'ici 2030
une couverture
arborée de 20%

- Etablir une programmation ambitieuse de plantations d'arbres
- Planter des forêts urbaines
- Choisir le bon arbre au bon endroit qui tient compte de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et de l'espace public
- Planter dans des fosses de grande taille et désimperméabiliser les pieds d'arbres
- Créer des partenariats pour planter plus sur son foncier

MOBILISER

pour la préservation
et le développement
du patrimoine

- Recenser les arbres remarquables de son territoire
- Solliciter le label « Arbres Remarquables de France » pour les plus beaux sujets
- Organiser des sessions de plantations participatives
- Impliquer les habitant.e.s dans la valorisation des arbres telle que la végétalisation des pieds d'arbres
- Mettre en place des animations sur le thème de l'arbre auprès du grand public et des scolaires

POUR LES ENTREPRISES

PROTÉGER

le patrimoine arboré
de la Seine-Saint-Denis

- **Protéger les arbres dans les projets**, de la conception au chantier
- **Compenser l'abattage d'un arbre** par la plantation de 3 nouveaux arbres
- **Pratiquer la taille douce** des arbres
- **Assurer un suivi régulier** de son patrimoine
- **Sensibiliser les personnels et prestataires** qui interviennent sur le patrimoine arboré
- **Partager ses connaissances** sur les arbres dans une base de données en open data

DÉVELOPPER

la canopée pour
atteindre d'ici 2030
une couverture
arborée de 20%

- **Planter des arbres** pour compenser son empreinte carbone
- **Créer des partenariats** pour planter plus sur son foncier

MOBILISER

pour la préservation
et le développement
du patrimoine

- **Recenser les arbres remarquables** de son territoire
- **Solliciter le label « Arbres Remarquables de France »** pour les plus beaux sujets

POUR LES ASSOCIATIONS

PROTÉGER

le patrimoine arboré
de la Seine-Saint-Denis

- **Partager ses connaissances** sur les arbres dans une base de données en open data

DÉVELOPPER

la canopée pour
atteindre d'ici 2030
une couverture
arborée de 20%

- **Préconiser des actions de végétalisation et des palettes végétales** qui privilégient la biodiversité et l'adaptation au changement climatique

MOBILISER

pour la préservation
et le développement
du patrimoine

- **Recenser les arbres remarquables**
- **Solliciter le label « Arbres Remarquables de France »** pour les plus beaux sujets
- **Organiser des sessions de plantations participatives**
- **Impliquer les habitant.e.s** dans la valorisation des arbres telle que la végétalisation des pieds d'arbres
- **Mettre en place des animations** sur le thème de l'arbre auprès du grand public et des scolaires

Direction de la Nature,
des Paysages et de la Biodiversité

contact : arbres@seinesaintdenis.fr

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LES ARBRES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Convaincus que la construction d'un territoire plus arboré nécessite une mobilisation collective et que ce n'est qu'ensemble que nous pourrons agir efficacement, nous nous engageons à :

PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE ARBORÉ

- **Respecter et faire respecter les arbres existants** en évitant toute dégradation, en réduisant les impacts et en dernier recours en replantant 3 arbres pour chaque arbre abattu
- **Limiter la taille des arbres au strict nécessaire** en privilégiant le développement naturel de l'arbre
- **Mieux connaître le patrimoine arboré** et donner une valeur aux arbres

DÉVELOPPER NOTRE CANOPÉE POUR ATTEINDRE D'ICI 2030, UNE COUVERTURE ARBORÉE DE 20%

- **Faire émerger des projets de plantation d'arbres** sur notre territoire
- **Développer des forêts urbaines** participant à la construction d'une ville plus vivable
- **Choisir des arbres d'avenir** en privilégiant les grands sujets pour intégrer l'enjeu de l'adaptation au changement climatique
- **Diversifier la palette végétale**, en intégrant tant que possible des essences locales
- **Assurer de bonnes conditions de plantation** qui permettent le développement pérenne de l'arbre
- **Végétaliser** les pieds d'arbre

MOBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE POUR LA PRÉSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE PATRIMOINE

- **Recenser et valoriser** les arbres remarquables
- **Favoriser et organiser** des actions de plantations participatives
- **Impliquer les habitants** dans la valorisation des arbres
- **Mener des actions éducatives** auprès du grand public et des scolaires

À....., le ... /... /.....

Prénom NOM :

Qualité :

Structure :

Signature :